

Voyez plutôt l'œuvre de son directeur, le député de S. Louis, en Chambre. En 1909, c'est l'élection de tous les membres de la Commission scolaire catholique, en 1911, c'est l'uniformité des livres, en 1912, c'est l'instruction obligatoire qu'il préconise : tous projets tendant à diminuer l'autorité du Conseil de l'Instruction publique, c'est-à-dire des évêques et à augmenter l'influence de l'État et de la politique dans le choix des livres scolaires et dans l'administration de nos écoles. C'est le même but qu'il a cherché encore à atteindre en réclamant la gratuité des livres et la fusion des commissions scolaires catholiques de la ville de Montréal. Les catholiques de la métropole, heureusement, ont vu clair dans ce dernier projet comme dans les autres de ce coryphée des loges, et un mouvement énergique est dessiné nettement contre ce projet de centralisation politique et maçonnique.

Voilà ce qu'est, à peu près, l'œuvre maçonnique dans la province de Québec.

La leçon à retenir pour les catholiques est celle-ci :

Les francs-maçons de l'“ Emancipation ” — tous bien vivants et très actifs, malgré la mort apparente de la loge — comptent arriver à la destruction complète de la foi dans l'âme du peuple canadien-français en mettant la direction de nos écoles entre les mains de l'État et en corrompant l'opinion publique par la presse. Faisons donc bloc contre eux sur le terrain scolaire — le vrai terrain de la lutte, laquelle ne fait que commencer — et soutenons, au prix de tous les sacrifices, l'œuvre salutaire, l'œuvre nécessaire de la presse catholique.

H. A.

QUESTIONS DE SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE

NOUVEAU CODE DE DROIT CANONIQUE ET THÉOLOGIE MORALE

L'EUCARISTIE

III

LE SAINT SACRIFICE DE LA MESSE (*suite*)

VII. — *De la Messe conventuelle.*

Sous ce titre, le Code parle seulement de la messe du Chapitre.